



## AVIS PUBLIC

aux intéressés de la MRC de Bécancour

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée Valérie Le Jeune, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Bécancour, que le conseil des maires, lors de sa séance qui sera tenue le 20 avril 2022, à 13 h30 à la Salle du conseil des maires située au 3689, boul. Bécancour (secteur Gentilly) 2<sup>e</sup> étage, adoptera le règlement #404 - modifiant le règlement #336 édictant de code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Bécancour

Ce règlement modifie le règlement #336 existant pour intégrer l'article 6.4.9 intitulé « interdiction d'accepter tout don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage » qui est libellé comme suit :

Il est interdit à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

**Donné à Bécancour, ce 22 mars 2022**

Valérie Le Jeune  
Greffière-trésorière adjointe  
MRC de Bécancour